

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 23 JANVIER 2013

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Catherine POUPAERT, Présidente

Mmes Myriam BOUAOUAJA, Carole CATTANEO, Nathalie HENRIOD, Dominique HOWALD, Christine RAMBACH

MM. Michel APOTHELOZ, Jonathan CHRISTIN, Giorgio INCOGNITO, Livio LANZA, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Barthélémy ROCH, maire

MM. Dominique NOVELLE, Bertrand REICH, adjoints

Absent excusé :

M. Jean-Pierre GÖTZ, conseiller

ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU VIEUX-FOUR PAR LE BUREAU CERA
- II. APPROBATION DU PPROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- VI. PRESENTATION DU PROJET « NOUVELLE STRUCTURE DE LA CAP »
- VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

La présidente, Madame C. POUPAERT ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et excuse Monsieur J.-P. GÖTZ qui est malade. Elle donne la parole à Monsieur D. NOVELLE pour qu'il puisse présenter les intervenants de ce soir.

Il remercie la présidente et présente Messieurs André VENTURI et Patrice FAVIER, du Bureau Cera, qui vont s'occuper du réaménagement de la rue du Vieux-Four. Monsieur FAVIER sera le répondant de la commune durant les huit mois de travaux ; c'est lui qui supervisera les travaux dans le village. Au nom de la commune, il leur souhaite la bienvenue, les remercie d'être présents ce soir et leur passe la parole afin qu'ils expliquent le déroulement du chantier.

Monsieur FAVIER dit que le but est de transformer la circulation dans le village. Pour cela il faut réduire la vitesse, et pour y arriver, il faut réduire la largeur de la chaussée. Pour que les croisements restent possibles, ils ont opté pour des rangs de pavés franchissables.

Monsieur VENTURI dit que le principe de ces travaux est une mise en zone 30 à l'heure (pour la sécurité), avec un réaménagement complet de la chaussée, de façades à façades.

L'idée du projet, qui a été établi en collaboration avec le Bureau Urbaplan, était que tous les cheminements piétons soient continus, d'avoir des traversées piétonnes sur les chemins de l'école et des rétrécissements de chaussées. Il rajoute que le trafic est important pour un village (environ deux mille véhicules/jour) mais pas gigantesque, mais c'est la vitesse qu'il faut réduire.

Aux deux entrées du village, il y aura des totems/panneaux zone 30. Tous les arrêts de bus auront des abris avec des trottoirs élargis. Les nouveaux abris de bus auront des parois latérales en verre. Des petites placettes en pavés seront réaménagées à certains endroits (croisement chemin du Vieux-Bac, place de la mairie). En ce qui concerne la place du chemin des Cressonnex, il s'avère, après contrôle par un spécialiste, que les arbres plantés actuellement sont en mauvais état. Ils devront être enlevés et remplacés. Il y aura également un réaménagement de la place. Il y aura aussi un cheminement piétons pour les enfants qui viennent depuis le chemin des Cressonnex, le trottoir de ce chemin sera élargi et un passage piétons sera créée pour les amener en direction de l'école.

Monsieur VENTURI dit que ces plans ont été mis à l'enquête et validés. D'autre part, il y a également eu un rapport sur la mise en zone 30. Aujourd'hui, ils vont passer en phase de réalisation.

En ce qui concerne les pavés, Madame HOWALD demande s'il n'y aura que les trottoirs qui seront pavés ou bien si la route en aura également. Monsieur VENTURI répond qu'il n'y aura que les places qui seront pavées, la route sera en enrobé noir et les trottoirs seront également en enrobé mais avec des grains clairs. Il y aura donc une différence de teinte entre les trottoirs et la route.

En ce qui concerne les trottoirs, Monsieur INCOGNITO aimerait savoir quelle sera la hauteur de ceux-ci en-dehors des abris de bus. Monsieur VENTURI répond + 3 cm. Monsieur INCOGNITO dit que cela signifie que les piétons vont marcher sur la chaussée. Monsieur VENTURI dit qu'effectivement, ce sont des trottoirs franchissables, mais il n'y a pas la place de faire à la fois des trottoirs suffisamment larges et une chaussée qui permet le croisement. Monsieur INCOGNITO demande si l'on ne pourrait pas faire des trottoirs un peu plus hauts. Monsieur VENTURI répond que les voitures ne pourront pas rouler sur les trottoirs sur un long trajet, il y aura des bornes, etc., qui entraveront la circulation.

Monsieur APOTHELOZ demande s'ils vont rouvrir la rue du Vieux-Four pour faire des fouilles ou s'ils ne vont travailler qu'en surface. Monsieur VENTURI répond qu'ils ont trouvé un arrangement avec les personnes qui installent le réseau de chauffage. Ils leur ont demandé une certaine qualité de remblayage et d'enrobé et ils leur ont fait du provisoire. Maintenant, ils vont tout refaire à neuf. Il n'y aura donc pas de fouille, sauf pour l'éclairage public où il y aura des petites fouilles de liaisons sur les candélabres. Il rajoute qu'à l'entrée du village, côté Pont de Peney, les SIG veulent changer la conduite d'eau, car ils n'ont pas pu le faire dans le cadre des travaux de Cadiom, car ils n'ont pas fait de fouille à cet endroit. Il y aura donc une fouille pour l'eau potable entre le chantier du nouvel immeuble et le Pont de Peney.

Monsieur APOTHELOZ demande si le revêtement bitumineux qu'ils vont mettre sera phono-absorbant. Monsieur VENTURI répond positivement.

Monsieur APOTHELOZ demande s'il y aura un partage des trottoirs qui sont très larges entre les piétons et les deux roues. Monsieur VENTURI répond négativement car dans un village zone 30, les vélos sont sur la route.

Monsieur APOTHELOZ demande si le giratoire situé rue du Vieux-Four/Moulin-de-la-Ratte demeure ou s'il sera déplacé sur la route cantonale. Monsieur VENTURI répond que le dossier du giratoire est en cours auprès du canton et qu'il sera traité à part. Il rajoute que c'est un projet que la commune a présenté au canton.

Dans le cadre de ce projet-là, et étant donné qu'ils vont bientôt passer en phase de réalisation, la réponse est négative, ils vont finir sur le giratoire existant.

Monsieur APOTHELOZ demande si la rue du Vieux-Four pourra toujours être empruntée durant la phase des travaux. Monsieur VENTURI lui répond qu'il va en parler au moment du planning.

En ce qui concerne le giratoire, le maire rappelle que, sur demande de la commune, Monsieur VENTURI et son bureau ont fait l'étude, et cette dernière a ensuite été transmise au Département. Celui-ci a informé la commune qu'il l'avait bien reçue, et maintenant c'est le Département qui va reprendre l'étude. A priori, il est d'accord avec le projet, mais c'est maintenant une question de budget.

Monsieur PHILIPP dit qu'ils vont commencer du côté du Pont de Peney. Il demande si ces travaux seront synchronisés avec les autres travaux qui vont avoir lieu dans le village (construction d'un immeuble, etc.). Monsieur VENTURI dit qu'il va en parler au moment du planning.

Monsieur Y. NOVELLE demande de quelle manière les passages piétons seront signalés. Monsieur VENTURI répond par des lignes jaunes. Monsieur Y. NOVELLE dit qu'il a vu dans d'autres villages des potelets avec des couleurs qui donnent l'impression aux véhicules qu'ils arrivent sur des dos d'ânes. Cela serait-il envisageable ? Monsieur VENTURI que c'est un très bon système mais cela n'a pas été prévu dans ce projet. Ce n'est pas quelque chose qui peut être rajouté facilement, car cela nécessiterait des autorisations complémentaires. Ils ont fait un changement d'aspect au niveau des passages piétons et le revêtement des sols sera le même que le trottoir. Ils sont vraiment restés dans un aspect traditionnel pour un village.

La présidente demande si ce changement repousserait les travaux. Monsieur VENTURI dit non. Il faudrait, en attendant la décision finale, tirer un tube électrique à proximité du passage piétons. Il rajoute qu'il faudra voir s'il y a vraiment un intérêt à la faire.

Madame CATTANEO demande si cette solution est très intrusive ou très volumineuse. Il lui est répondu non, ce sont des petits poteaux d'environ 30 cm.

Madame RAMBACH demande si les dos d'ânes existants vont rester. Monsieur VENTURI lui répond non.

Madame RAMBACH demande s'il sera possible, en cas de circulation persistante à certains endroits, de rajouter des bornes supplémentaires plus tard. Monsieur VENTURI répond positivement.

Monsieur VENTURI donne la parole à Monsieur FAVIER pour parler des étapes de chantier.

Etape 1

On part du giratoire, chemin des Cressonnex pour aller au chemin de Mussel. Ils vont regarder pour coordonner les travaux avec les travaux de la construction de l'immeuble, et trouver un arrangement pour les camions du gros œuvre. La présidente demande pour quelle raison ils ne commencent pas les travaux de l'autre côté du village, pour éviter les problèmes du chantier. Monsieur FAVIER répond que c'est pour ne pas entraver les travaux du chauffage à distance.

Etape 2

Chemin de Mussel pour aller au chemin du Moulin-de-Vert (place de la Mairie). Pour toutes les étapes, et même si la zone est en chantier, ils vont conserver une voie piétonne pour sécurisée pour les enfants. La sécurité des piétons est prioritaire.

Etape 3

Chemin du Moulin-de-Vert jusqu'au chemin du Vieux-Bac.

Etape 4

Chemin du Vieux-Bac jusqu'au chemin du Pré-de-Gicoud, avec l'aménagement du giratoire.

Pour toutes les étapes, les zones seront sans issue, riverains exceptés. Ils laisseront toujours un accès aux riverains, soit d'un côté, soit de l'autre, sauf peut-être, durant deux ou trois jours, lors de la pose des pavés ou des bordures devant les habitations. L'entreprise informera les riverains.

Monsieur LANZA demande si les bus passeront dans le village durant toutes ces étapes. Monsieur FAVIER répond qu'ils ne traverseront pas le village durant toute la période des travaux.

Monsieur APOTHELOZ aimerait connaître la durée totale du chantier. Monsieur FAVIER répond qu'au planning chantier, ils devraient terminer à la fin du mois d'octobre, mais étant donné qu'ils sont en coordination avec les SIG, il pourrait y avoir un peu de retard.

Monsieur APOTHELOZ demande s'il y aura une interruption du chantier durant l'été. Monsieur VENTURI répond non.

Monsieur APOTHELOZ demande s'ils ont prévu une communication performante pour la population. Monsieur VENTURI répond positivement. Il y a une séance publique qui est prévue. Monsieur APOTHELOZ dit qu'il parlait d'une communication tout au long du chantier. Monsieur VENTURI répond qu'ils vont en discuter. Monsieur NOVELLE rajoute que suite aux manques de communication qu'il y a eu durant le chantier du chauffage à distance, ils ont prévu, avec Monsieur FAVIER, d'aller informer les gens sur les travaux et leur avancement, ceci quartier par quartier.

Monsieur CHRISTIN demande si les séances d'information publiques se feront par quartier, ceci pour permettre aux gens de poser des questions. Monsieur NOVELLE répond que ce sera une séance d'information pour toute la population, et que tout le monde est invité.

Monsieur FAVIER distribue aux conseillers un modèle de protocole que Monsieur VENTURI commente. Il s'agit d'un document pour constat avant travaux, car c'est dans ce genre de chantier (travaux d'aménagement dans le domaine public de façade à façade) qu'il y a le plus de risque d'avoir des problèmes, d'autant plus s'il y a une mauvaise communication. C'est la raison pour laquelle, dans leur Bureau, ils ont l'habitude de faire ces constats avant travaux. La direction des travaux, l'entreprise et une personne de la mairie prendront rendez-vous avec chaque propriétaire privé qui va être directement concerné par ces travaux pour établir ce constat, définir exactement ce qui va être fait et, éventuellement, si le propriétaire privé le désire, faire de petits travaux complémentaires chez lui, à ses frais, mais en profitant des entreprises qui sont sur place. Il rajoute que ce document sera très important car il sera signé par tous les intervenants et il servira de guide pour tout le monde.

Monsieur CHRISTIN remercie Monsieur VENTURI car il vient de répondre à sa question. De cette manière, chaque personne saura exactement ce qui va se passer devant chez lui.

Monsieur CHRISTIN demande si l'entreprise qui va effectuer les travaux est déjà connue. Monsieur VENTURI répond que ce sera l'entreprise Scrasa. Il rajoute qu'il y a eu un appel d'offres publiques, treize soumissions qui ont été rendues, et l'offre économiquement la plus avantageuse pour la commune, c'est l'entreprise Scrasa qui la rendue. Il dit encore que les résultats étaient très serrés.

Madame BOUAOUAJA demande si les priorités de droite vont être signalées sur les petits chemins perpendiculaires à la rue du Vieux-Four. Monsieur VENTURI répond positivement. Ils seront signalés par des slips (marquages au sol), mais pas pour les accès privés, ni pour le chemin du Facteur, à cause de l'arrêt de bus. Madame BOUAOUAJA demande s'il ne serait pas possible d'avoir un miroir à la sortie du chemin du Facteur, car la sortie est très difficile. Monsieur D. NOVELLE dit qu'il faudra faire une demande à la DGM (Direction générale de la mobilité), car c'est elle qui s'occupe de cela. A voir à la fin des travaux.

Monsieur LANZA dit qu'il n'y a également aucun marquage au chemin du Moulin-de-Vert/chemin de l'Ancienne-Ecole et que la sortie est également très difficile. Y aurait-il possibilité de faire poser un miroir ? Monsieur D. NOVELLE répond que cette demande a déjà été soumise à la DGM par la copropriété du chemin du Moulin-de-Vert, représentée par la Régie Ed. Lacour. La DGM n'est pas rentrée en matière car elle a jugé qu'il y a une bonne visibilité à cet endroit, et que c'est principalement un chemin qui dessert les propriétés de ce quartier.

Bilan financier

Monsieur VENTURI rappelle que lors de la première présentation de ce projet au du plan financier, en 2011, le budget était de CHF 2'380'000.00, avec un potentiel d'économie d'environ CHF 300'000.00 si les travaux se faisaient en coordination avec ceux du chauffage à distance. A ce jour, ils ont eu une bonne surprise car les entreprises du génie civil, qui sont à la recherche de travail, se sont bien battues sur les prix et ils ont eu un bon prix de l'entreprise Scrasa. Ils ont proposé un montant forfaitaire de CHF 1'232'000.00. Il y aura également d'autres travaux qui seront faits par d'autres entreprises et du matériel, à savoir des travaux d'abattage, de dessouchement et plantation de nouveaux arbres pour le parc des Cressonnex, deux abris de bus (fourniture, pose, etc.), le mobilier urbain (bancs, poubelles), les totems zone 30 et les travaux SIG pour l'éclairage public.

Monsieur APOTHELOZ demande s'il serait possible d'adjoindre, au totem zone 30, un panneau qui signifierait que tout le village est en régime de la priorité de droite. Monsieur VENTURI répond que ce serait redondant puisqu'une zone 30 est une priorité de droite. Il rajoute que les panneaux sont soumis à la LCR, et il n'est pas sûr que l'on puisse écrire quelque chose sur les totems. Il va se renseigner. Il dit encore que l'on enlève toute hiérarchie dans une zone 30, indépendamment de la largeur des chaussées. Les seules choses qui peuvent faire perdre la priorité en zone 30 sont : les stops, les cédez le passage ou les trottoirs traversants.

Madame CATTANEO demande à quoi va ressembler le mobilier urbain. Monsieur VENTURI répond qu'il y a aura trois bancs (Cressonnex, Vieux-Bac et en face du Café du Levant) qui doivent encore être choisis.

En ce qui concerne le bilan financier, Monsieur VENTURI dit qu'ils ont rajouté 10% de régie divers et imprévus, car même s'ils travaillent en forfait, il y a toujours des imprévus. Ce montant est prévu, mais cela ne veut pas dire qu'il sera dépensé. Cela donne un total TTC pour les travaux de CHF 1'602'000.00, auquel il faut rajouter les honoraires d'architectes, d'ingénieurs et de géomètres, ce qui donne un total travaux et honoraires de CHF 1'832'000.00.

La présidente demande s'il y a encore des questions. Cela n'étant pas le cas, elle remercie Messieurs FAVIER et VENTURI pour leur présence et toutes ces précieuses informations. Ils quittent la séance à 21 h. 00.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Madame POUPAERT demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Madame CATTANEO fait remarquer que les débats concernant le crédit de CHF 200'000.00 n'ont pas été portés au procès-verbal. En ce qui la concerne, elle avait émis une petite réserve par rapport à l'approbation du crédit pour la future crèche intercommunale, document que les conseillers avaient reçu la veille de la séance. Elle s'étonnait du fait que cela n'ait pas été présenté ni discuté au préalable en commission sociale. Elle aurait aimé que cela soit apporté au procès-verbal et elle demande comment cela peut se faire. Le maire lui répond que le dernier procès-verbal ne peut plus être corrigé mais que sa remarque sera mentionnée dans le présent procès-verbal.

Aucune autre remarque ni question n'étant posée, elle demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.**

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande s'il y a des présidents de commission qui aimeraient s'exprimer.

Madame HOWALD, Présidente de la commission « Sécurité » informe les conseillers que la commission s'est réunie pour parler de la vague des cambriolages qui ont eu lieu dans le village. Elle dit aussi que la commission a décidé que si une telle vague devait se reproduire, l'Exécutif mandaterait une société de surveillance pour effectuer des tournées dans le village durant deux ou trois semaines. La commission a également discuté de la fusion des compagnies de pompiers de Cartigny et Aire-la-Ville et pris connaissance du règlement de ladite fusion. Elle rajoute que la commune de Cartigny a également reçu le règlement et avant de passer au vote, il faut attendre leurs éventuelles remarques.

La présidente demande si d'autres présidents aimeraient s'exprimer. Cela n'étant pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire et Monsieur D. NOVELLE n'ayant aucune communication, la présidente donne la parole à Monsieur REICH pour deux communications.

Crèche intercommunale

Monsieur REICH informe les conseillers que la commune de Soral renonce à prendre des places de crèche et à participer à la Fondation.

Démission

Monsieur REICH informe les conseillers de sa démission de l'Exécutif en raison d'une rupture du lien de confiance avec le maire découlant du fait que celui-ci est devenu administrateur, vice-président du conseil d'administration, depuis le mois de novembre 2012, de la Société Dalkia, qui, en consortium avec la société Mino a notoirement obtenu un marché important de la Fondation communale présidée par le maire. Il a découvert cela fortuitement le 11 janvier, et a évoqué cette problématique en mairie le mercredi suivant, soit la semaine dernière, considérant que ce fait est source de conflit d'intérêts et constitue à ses yeux un grave problème. Manifestement et malheureusement, le maire et lui n'arrivent pas à se comprendre sur ce point. Il rajoute qu'un tel mandat d'administrateur est clairement illégal dans toute commune de plus de 3'000 habitants, mais pas dans un village de moins de 3'000 habitants ; cela n'est donc pas illégal pour l'instant, mais, parce que c'est problématique, la loi va changer, et cela le deviendra d'ici quelques mois. Pour sa part, il ne se situe pas dans une problématique de légalité, mais dans une perspective un peu différente, d'éthique. Cela étant, nonobstant discussion, les points de vue demeurent irréconciliables et il considère que cela ne lui permet pas de continuer en conscience à faire partie de cet Exécutif. Il fera parvenir prochainement un courrier officiel de démission aux instances cantonales, mais il voulait, par correction, tenir le Conseil informé de sa décision, comme il en a informé l'Exécutif. Il rajoute que c'est la mort dans l'âme et après mure réflexion qu'il a pris cette décision, qui a constitué un choix très difficile, mais pour lui, cela aurait été encore plus difficile de rester, car cela aurait renié ce en quoi il croit. Ces dossiers sont à jour. Il dit encore qu'il y aura une élection qui sera organisée et il va se renseigner auprès du Service des votations et élections pour savoir le temps qu'il faut pour que la date de prise d'effet de la démission soit coordonnée avec cette élection.

V. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire et les Adjointes n'ayant aucune proposition, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

VI. PRESENTATION DU PROJET NOUVELLE STRUCTURE DE LA CAP

La présidente rappelle que tous les conseillers avaient reçu une convocation pour participer à une séance d'information sur ce projet. Elle rajoute qu'elle y a participé ainsi que quelques autres conseillers et que la séance était très bien organisée. Elle dit que ce projet concerne la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et du personnel cantonal transféré dans l'administration cantonale. Selon la nouvelle loi fédérale, il faut maintenant obtenir un taux de couverture de 80% d'ici 2052. Ce projet a été pensé, réfléchi et discuté durant sept ans, discuté également à part égale entre les employés et les employeurs, et la décision est de repousser l'âge de la retraite de 62 à 64 ans et de cotiser cinq ans de plus, c'est-à-dire quarante au lieu de trente-cinq ans. Elle informe les conseillers qu'il faudra prendre une délibération lors du prochain Conseil municipal. Elle demande s'il y a des questions ou si quelqu'un aimerait s'exprimer à ce sujet. Cela n'étant pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

Questions et communications de Monsieur APOTHELOZ

Nouvelle mairie

Il aimerait savoir si Monsieur HABEGGER a pris en considération les remarques, notamment concernant la préservation des archives (normes pour les portes coupe-feu et risques d'infiltrations d'eau), que les conseillers avaient émises lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal pour la nouvelle mairie. En a-t-il reparlé à l'Exécutif ? Monsieur D. NOVELLE répond que le sujet est toujours en cours et qu'il donnera une réponse lors d'un prochain Conseil.

Incendie

Il dit que c'est une question qui fait suite à l'incendie qui a eu lieu le 31 décembre sur la commune. Il aimerait savoir si la commune dispose d'un hébergement d'urgence (appartement) pour un tel cas de figure (les habitants n'ont pas pu réintégrer leur maison). Monsieur REICH répond qu'il n'y a pas d'appartement à sa connaissance, mais il dit que les abris de la Protection Civile, que les membres de la commission « Sécurité » ont visité l'année dernière, pourraient être utilisés. Il rajoute qu'heureusement, dans ce cas précis, la solidarité entre voisins a joué et pour la suite, ils avaient une solution de relogement. En ce qui concerne leur matériel, il leur a proposé de l'entreposer quelque temps dans des locaux communaux disponibles. Le maire dit qu'il y a effectivement l'abri PC situé sous l'immeuble des « Chouettes » qui serait disponible. Il rajoute qu'il a rencontré Monsieur MEYER, qui est responsable de la Protection civile intercommunale, et après discussion, ils seraient d'avis d'aménager les locaux de la PC pour pouvoir y recevoir quelques jours des personnes qui auraient subi un tel sinistre. Il dit encore que ces locaux pourraient être utilisés pour toute les communes de la Champagne. Pour ce faire, il faut effectuer des travaux d'aménagement car il n'y a pas d'eau chaude, etc.

Abri de bus

Il signale que le nouvel abri de bus situé au bas du chemin de Treulaz est endommagé (chenaux), et il demande si ce fait a été porté à la connaissance de la mairie. Monsieur D. NOVELLE lui répond positivement, et il rajoute que c'est un bus qui l'a détérioré. Il explique que, selon les normes des TPG, il faut que l'extrémité du toit où se trouve la chenaux doit être en retrait de 20 cm. par rapport à la bordure extérieure du trottoir, ceci afin que les bus puissent passer confortablement. Nous avons respecté ces normes, mais certains chauffeurs de bus ont rouspété en disant qu'ils arrivaient difficilement à manoeuvrer. Pour que les bus passent moins en surplomb du trottoir, Monsieur APOTHELOZ demande s'il serait possible d'élargir le trottoir de 20 cm. en déplaçant les bordures. Monsieur D.

NOVELLE répond qu'il a rendez-vous la semaine prochaine avec les TPG et la RATP afin de trouver une solution à cet état de fait.

Questions de Monsieur INCOGNITO

Facturation Cadiom

Il rapporte qu'il a entendu dire que certaines familles avaient déjà reçu des factures et qu'elles se plaignaient car les montants étaient très élevés. Le maire répond que les SIG ont envoyé quatorze factures qui étaient erronées. Les SIG vont donc écrire à ces personnes pour annuler les factures. En ce qui concerne le prix, le maire rajoute que la période actuelle (hiver) est une période délicate deux mois d'hiver représentent environ le 50% du prix de la consommation annuelle. Par la suite, les preneurs de chaleur recevront des factures mensuelles, mais il faut être conscient que la première facture sera assez élevée car pour certains habitants, elle représentera la consommation de plusieurs mois, y compris la période hivernale. La Fondation écrira également un courrier aux habitants pour leur expliquer ce système de facturation.

Mode d'emploi pour installation Cadiom

Il dit que les personnes qui ont installé les échangeurs travaillaient sur un mode d'emploi, or, à ce jour, il n'y a aucune toujours explication écrite concernant l'utilisation de ces appareils. Il aimerait savoir ce qu'il en est. Le maire répond que la Fondation a rencontré ces personnes il y a quelques jours, qu'elle leur a reparlé de ce mode d'emploi et que ces documents vont être fournis prochainement aux utilisateurs.

Madame HOWALD dit qu'ils sont venus expliquer, durant quelques heures, le fonctionnement de cet appareil. Elle s'étonne qu'ils ne soient pas passés chez tout le monde. Monsieur D. NOVELLE répond qu'effectivement, à la mise en service de cet appareillage, ils ont donné une instruction à tout le monde, mais, comme pour tout appareil que l'on achète, il est toujours utile d'avoir un « pense-bête » de secours. C'est la raison pour laquelle la Fondation leur a demandé de prévoir un mode d'emploi pour chaque sous-station privée. D'autre part, la Fondation leur a également demandé d'inscrire sur ce mode d'emploi le numéro de téléphone de secours que les habitants pourront faire en cas de panne. Il aimerait donner une précision concernant les futures factures. Elles seront calculées selon la propre consommation utilisée par chaque preneur de chaleur, et non plus selon une estimation, ce qui signifie que la facture de consommation sera réelle. Monsieur APOTHELOZ dit que ce système sera valable dès que la fibre optique sera reliée dans chaque maison, car sans cela il n'y a pas de facture. Monsieur D. NOVELLE répond positivement, et précise que chaque preneur de chaleur devrait recevoir une facture dans le courant du mois d'avril, première facture qui sera conséquente. Monsieur APOTHELOZ demande s'il serait possible que les gens fassent leur propre relevé et qu'ils l'envoient au Service des index des SIG, ceci pour avoir une facture intermédiaire. Monsieur D. NOVELLE lui répond que cette solution a été pensée, mais que cela est trop compliqué.

En ce qui concerne la fibre optique, Monsieur D. NOVELLE rajoute qu'elle devrait être opérationnelle à fin juin pour les personnes qui sont reliées au chauffage à distance.

Madame CATTANEO demande ce qui va se passer pour les personnes qui désirent la fibre optique mais qui n'ont pas Cadiom. Monsieur D. NOVELLE lui répond que la liaison avec la Colline aux Oiseaux n'est pas encore établie. Dès qu'elle le sera, la liaison avec la fibre optique se fera, dans un premier temps, pour les clients raccordés à Cadiom à cause des relevés, et dans un deuxième temps, pour les autres personnes non reliées à Cadiom. En terme de temps, elle demande à partir de quelle date il faudra qu'elle les recontacte s'ils ne sont pas encore passés. Monsieur D. NOVELLE lui répond qu'en principe pour fin juin toutes les personnes reliées à Cadiom auront la fibre optique, et quant aux autres, aucune date n'est encore avancée à ce jour.

En ce qui concerne le relevé des compteurs, Madame HOWALD demande s'il y aura une personne qui va passer chaque mois chez chaque client pour effectuer ces relevés.

Monsieur D. NOVELLE lui répond que tous les relevés vont se faire par la fibre optique, personne ne passera.

En ce qui concerne les éventuelles pannes des échangeurs, et étant donné que tout cela sera relié à la fibre optique, Monsieur INCOGNITO demande si la Société de maintenance, avec laquelle la Fondation a signé un contrat, pourra détecter directement les pannes et intervenir automatiquement. Le maire répond que la fibre optique va être reliée à chaque échangeur, et la Société de maintenance aura un contact seconde par seconde avec chaque preneur de chaleur, et cela lui permettra effectivement de voir s'il y a des problèmes. Si un utilisateur voit qu'il y a un problème il pourra téléphoner, mais en principe ils seront détectés automatiquement par la fibre optique.

Demande de Madame HENRIOD

Elle revient sur le sujet de la station de lavage et de ses horaires qui avait été discutés lors du dernier Conseil, et elle aimerait savoir si quelque chose a été fait. Le maire répond que la mairie a renvoyé le préavis avec les différentes modifications qui avait été demandées par le Conseil, à savoir que cette station devait être fermée le week-end et que la sortie devait avoir lieu uniquement sur la route de Verbois. Maintenant, le Département va étudier le préavis et rendre une décision. Cette dernière n'a pas encore été reçue en mairie.

Demande de Monsieur INCOGNITO

Il aimerait savoir où en est le recours du projet du chemin de Chaurion. Le maire lui répond que suite à la discussion qui avait eu lieu, la mairie avait fait recours, mais il y a eu un problème au niveau de la mairie. La décision de l'administration envoyée en recommandé n'a pas été tamponnée le jour de réception, mais le lendemain. L'envoi de la réponse de la mairie est arrivé avec un jour de retard, et a donc été jugé irrecevable. Le chantier peut donc aller de l'avant. Monsieur INCOGNITO demande si cela fait longtemps que la mairie est au courant de cela. Le maire répond un mois.

Remarque de Madame CATTANEO

En ce qui concerne la cantine scolaire, elle rapporte que plusieurs personnes dont la présidente des « Petits-Becs », Madame MAZUAY, certains parents dont elle-même, certains encadrants du GIAP souhaitent sensibiliser la mairie sur la nature et surtout la qualité des repas qui ne sont pas bons. La présidente lui a expliqué qu'il s'agissait d'un contrat qui liait à la fois la mairie d'Aire-la-Ville et l'association de Cartigny auprès de Régéservice. Elle s'est donc permise d'appeler Monsieur Chevaud de Régéservice pour savoir s'il était au courant de cela. Il a paru très surpris de ce qu'il a appris. Elle continue en disant que l'idée n'est pas de dénoncer le contrat, mais qu'il y ait au moins un réel effort de Régéservice. Elle serait d'avis qu'il faudrait peut-être rencontrer ce monsieur pour voir avec lui ce qui se passe et essayer d'améliorer la situation. La présidente, Madame Mazuay, aimerait savoir s'il serait possible de faire un appel d'offre auprès d'autres traiteurs, ceci avec quelques conditions, à savoir les horaires de commande des repas (jusqu'à 08h.30 le matin même), que le tarif ne soit pas supérieur à CHF 9.00 et que la livraison des repas soit gratuite. Monsieur NOVELLE dit que ce sujet ne fait pas partie de son dicastère, mais il informe les conseillers qu'au début des restaurants scolaires, la mairie avait d'abord pris le Traiteur Vidonne, mais qu'au bout d'un certain temps, et vu les plaintes des enfants et des parents, elle avait annulé le contrat de ce dernier. Afin de satisfaire tout ce beau monde, la commune avait ensuite décidé de donner mandat à l'ancien restaurateur du village (Monsieur LATRECHE), qui servait plus d'une septantaine de repas par jour dans son établissement, pour préparer les repas ; et au bout de quelques mois, la mairie recevait les mêmes constatations que celles reçues aujourd'hui, à savoir que les repas n'étaient pas bons. Il ne veut pas polémiquer, mais c'est déjà le troisième prestataire depuis l'ouverture de ces restaurants scolaires, et il lui semble que les parents écoutent peut-être un petit peu trop leurs chérubins. Madame CATTANEO est tout-à-fait de son avis, car les enfants peuvent être souvent difficiles, mais ce qui l'interpelle plus, c'est le fait que les adultes encadrant les enfants sont aussi de cet avis. Elle dit qu'effectivement, il faut émettre une réserve par

rapport aux commentaires des enfants, mais elle est d'avis qu'il faudrait tout de même que quelqu'un s'y intéresse.

Pour sa part, Madame HENRIOD n'a pas eu les mêmes commentaires de ses enfants. Elles ne lui ont jamais dit que c'était mauvais, pour elles ce sont plutôt des goûts qu'elles n'ont pas l'habitude de manger et qu'elles n'aiment pas, ou des saveurs qu'elles ne connaissent pas. Elles ne lui ont jamais dit que les repas étaient immangeables.

Monsieur CHRISTIN propose que les membres de la commission sociale fassent leur prochaine séance à midi et aillent manger au restaurant scolaire.

Madame RAMBACH n'est pas d'accord avec cette proposition car cela reste du repas de cantine et du repas industriel. Elle dit qu'il faut voir si la situation est ponctuelle, parce que cela n'a pas toujours été le cas. Ils ont peut-être changé de cuisinier. Il faut étudier la situation.

Pour sa part, Madame HENRIOD dit que la proposition d'aller voir sur place est une bonne idée, même sans manger.

Monsieur REICH dit qu'il a reçu un mail de Madame MAZUAY qui l'informe qu'il y a eu des plaintes. Elle voudrait éclaircir le point du contrat avec Régéservice qui date du 15 mai 2007. Elle écrit aussi que l'association de Cartigny est allée voir Régéservice. Dans son mail, elle demande si la commune est liée avec Cartigny contractuellement ou si la commune d'Aire-la-Ville peut être indépendante. Elle demande également si c'est la mairie qui doit le faire ou si c'est le comité des « Petits-Becs » qui s'en occupe, et qui ferait part de différentes offres. Il va donc chercher ce contrat et voir ce qu'il en est, mais à priori, et comme cela a été mis en place, c'est au comité des « Petits-Becs » de gérer cela du début à la fin. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les aider, mais c'est une association qui est indépendante, qui gère cela à sa manière, avec une subvention de la commune et l'encadrement du GIAP. Il va donc répondre à la question de Madame MAZUAY car elle est légitime, et si le comité souhaite changer, ce sera à lui de gérer la situation, il ne veut pas interférer dans sa gestion. Il appellera également Régéservice pour avoir un point de vue avec un peu de recul, et avoir une discussion ouverte. Cela étant, il prend cette situation au sérieux car depuis six ans, il n'avait pas entendu de plainte particulière de cette nature-là, sur la qualité des repas.

Le maire rajoute qu'historiquement, la commune s'était associée avec Cartigny car il n'y avait qu'une vingtaine d'enfants, et personne ne voulait livrer aussi peu de repas, mais la commune n'a pas d'autres liens que celui-là avec Cartigny.

Remarque de Madame HOWALD

Elle informe les conseillers qu'en rentrant chez elle la semaine passée (vendredi), elle a vu un chat mort à la hauteur de la rue du Vieux-Four 12. Il est resté jusqu'à hier soir sur la route. Elle aimerait savoir pour quelle raison personne n'a été mandaté pour venir l'enlever, l'incinérer ou le mettre ailleurs. Monsieur REICH répond qu'il faut avertir la compagnie des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville.

Question de Monsieur PHIL.IPP

Il dit que la commission culture avait émis le projet d'organiser un concert ce printemps. Il a regardé pour réserver la salle communale, mais il s'avère que cela est très difficile car elle est très souvent louée (une quinzaine de fois pour cette année), et pour de grandes manifestations de surcroît. Il est donc difficile de prévoir deux manifestations le même jour (salle polyvalente et salle V. Duvillard), ceci à cause du bruit et des parkings. Sa question est la suivante : Qu'il y ait de temps en temps des grandes manifestations extérieures, cela est normal, mais s'il y en a autant que cela, peut-être que la commune loue trop bon marché, et ce au détriment des habitants de la commune ? Monsieur D. NOVELLE répond que les différents groupes qui louent très souvent notre salle polyvalente réservent de nombreux mois à l'avance. Si cela est possible, il serait bien que les commissions ou les sociétés désirant organisées des manifestations communales le fassent également, cela dans la mesure du possible. En ce qui concerne les prix, Monsieur D.NOVELLE rappelle que le Conseil municipal avait réactualisé les tarifs il y a trois ans, et les sociétés organisant des manifestations dites lucratives paient un tarif encore plus élevé. Il rappelle qu'il y a le tarif

pour les habitants du village, les personnes extérieures et à but lucratif extérieur. Monsieur D. NOVELLE dit encore que si le tarif de la salle polyvalente était très fortement augmenté, plus personne ne la réserverait, et il rajoute que les revenus des locations couvrent une grande partie des charges.

La séance est levée à 21 h. 55.